

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2522

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Fons - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2017 - Conventions de participation financière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Képénékian

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gaillout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2522**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2017 - Conventions de participation financière**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Ingénierie du contrat de ville métropolitain : des équipes projet co-mandatées et co-financées

Les équipes projet mises en place dans le cadre du contrat de ville métropolitain (CVM), ont en charge, sur chaque quartier de la géographie prioritaire de la politique de la ville, la définition et la mise en œuvre du projet de territoire qui intègre les dimensions urbaines, économiques et sociales. Elles interviennent sur l'ensemble des quartiers : quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et quartiers en veille active (QVA).

Les équipes projet politique de la ville des QPV sont co-mandatées et cofinancées par la Commune concernée, la Métropole de Lyon et l'Etat. Les financements de l'Etat relèvent du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et/ou de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Sur les QVA, les équipes sont co-mandatées et co-financées par la Métropole et les Communes, l'Etat s'étant désengagé sur ces territoires.

Les équipes projet, constituées d'agents de la Métropole, de la Commune et de l'association ALLIES PLIE, sont déployées sur les Communes suivantes :

- les Communes comprenant des QPV : Bron, Décines Charpieu, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne,
- les Communes comprenant uniquement des QVA : Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin et Fontaines sur Saône,
- le grand parc de Miribel-Jonage.

II - Les modalités générales de financement

Le financement des équipes projet politique de la ville prend en compte les postes de directeur de projet, d'agents de développement habitat, gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), de chargés de mission de développement économique, d'insertion, de chargés de communication et des postes de secrétariat. Il s'appuie sur des coûts annuels estimatifs. Dans le cas où un poste ne serait occupé qu'une partie de l'année, le coût retenu serait recalculé au prorata du temps de travail effectif. Les coûts des postes affichés comprennent la rémunération principale, les primes, l'ensemble des charges salariales et patronales ainsi que les frais de déplacement éventuels.

Les actions d'évaluation du contrat, de communication et d'appui à la concertation menées par les Communes sont également prises en compte.

Le présent rapport examine tout d'abord les postes de directeurs de projet portés par la Métropole. Sont ainsi concernées les Communes de Bron, Fontaines sur Saône, Neuville sur Saône, Lyon, Meyzieu, Oullins, Saint Fons, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Il concerne ensuite le financement des postes portés par les Communes et par l'association ALLIES PLIE, et le financement des actions de communication, de concertation et d'évaluation du contrat de ville. Les Communes concernées sont les suivantes : Bron, Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Saint Fons, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, ainsi que le grand parc de Miribel-Jonage.

Les participations du CGET sont négociées par chaque collectivité au moment de la programmation annuelle de la politique de la ville. Le financement de l'ANRU fait l'objet d'une négociation portée conjointement par la Métropole et les Communes. Les tableaux ci-après font état des montants effectivement négociés. Les participations financières du CGET et de l'ANRU feront l'objet de la part de la Métropole ou des Communes, de dossiers particuliers de demandes de subventions.

Afin de formaliser les engagements financiers réciproques entre la Métropole et les Communes et afficher la participation des autres partenaires, des conventions financières sont signées chaque année entre la Métropole de Lyon et les Communes concernées.

Le financement des équipes projet pèse aujourd'hui plus lourdement sur les collectivités et particulièrement les Communes en raison du recul des subventions de l'Etat (crédit CGET) qui affecte principalement les postes portés par les Communes, du nouveau mode financement de l'ANRU, par forfaits, qui ne tient pas compte des évolutions des coûts des postes dans le temps, et pour certaines équipes d'une baisse du niveau de subvention de l'ANRU. Face à cette situation, la Métropole a entrepris un état des lieux des équipes projet, dont la composition, les missions et les co-financements, présentent une grande hétérogénéité, héritée de l'histoire. Cette photographie une fois partagée avec les Communes a vocation à permettre de refonder les principes du co-mandatement des équipes et des agents qui les composent et le co-financement qui en découle.

a) - Les postes de directeurs de projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon

Les directeurs de projet ont pour mission de rendre compte de la mise en œuvre des objectifs définis dans la convention d'application locale du contrat de ville aux 3 mandants, à savoir la Commune, la Métropole et l'Etat.

L'ANRU accorde des subventions à l'ingénierie nécessaire pour définir et conduire les projets de renouvellement urbain. Les modalités de financement sont définies par le nouveau règlement de l'ANRU, avec la mise en place de forfaits ANRU. A l'issue des négociations portées conjointement par la Métropole et les communes dans le cadre du protocole de préfiguration, l'ANRU accorde 9 forfaits ANRU aux directeurs de projet.

Sur l'année 2017, les forfaits ANRU mobilisés par la Métropole se présentent de la manière suivante :

- pour le 1er semestre 2017, les 9 forfaits ANRU mobilisés par la Métropole pour les directeurs de projet, sont attachés au protocole de préfiguration,

- pour le 2° semestre 2017, période qui n'est plus couverte par le protocole de préfiguration nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), le comité d'engagement de l'ANRU (CE ANRU) de juin 2017 a donné un avis favorable à l'attribution de ces forfaits en anticipation des conventions de sites et sous réserve de leur approbation par le CE de l'ANRU.

Localement, l'application du forfait ANRU se fait dans le respect des règles de tri-mandatement en vigueur sur la Métropole de Lyon. L'Etat, la Commune et la Métropole participent à parts égales au financement des directeurs de projet concernés.

Le forfait ANRU, compte tenu de son montant, permet de financer non seulement le poste de directeur de projet porté par la Métropole à hauteur de 1/3, mais aussi une part du financement du reste de l'équipe projet employée par la Commune. Comme le forfait est intégralement perçu par la Métropole, la part supplémentaire destinée au financement de l'équipe projet est déduite de la part de la Commune au financement du poste de directeur de projet. Cette part de l'ANRU est valorisée par les Communes, dans le plan de financement des équipes projet portées par les Communes.

Le montage financier prévisionnel pour l'année 2017 s'établit comme suit :

Directeurs de projet portés par la Métropole - Année 2017						
Commune quartier	Poste financé	Coût total estimé en 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat (CGET)/ ANRU (en €)	Commune (en €)
*Bron Terrailon	directrice de projet	75 877	33	25 293	25 292	25 292
*Bron Parilly	directrice de projet	67 250	33	22 417	22 417	22 416
Meyzieu	directrice de projet	51 829	50	25 915		25 914
*Saint Fons	directeur de projet	71 365	33	23 789	23 788	23 788
*Saint Priest centre	directeur de projet	69 637	33	23 213	23 212	23 212
Saint Priest Bel Air	directeur de projet	68 553	50	34 277		34 276
*Vaulx en Velin	directrice de projet	79 595	33	26 532	26 532	26 531
*Vénissieux	directeur de projet	92 273	33	30 758	30 758	30 757
Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	directrice de projet	62 130	46	28 635	7 400	26 095
Oullins	directrice de projet	57 676	50	28 838		28 838
Pierre Bénite	directrice de projet	42 815	50	21 408		21 407
*Rillieux la Pape	directrice de projet	70 180	33	23 394	23 393	23 393
Lyon 1er, 3° et 7°	directrice mission quartiers anciens	82 012	50	41 006		41 006
*Lyon 8°	directrice mission entrée est	94 490	33	31 497	31 497	31 496
*Lyon 9°	directeur mission Duchère	84 825	33	28 275	28 275	28 275
*Lyon 9°	directeur adjoint Mission Duchère	74 622	43	32 282	10 058	32 282
*Villeurbanne	directrice adjointe	45 939	33	15 313	15 313	15 313
Total		1 191 068	39	462 842	267 935	460 291

* Les directeurs de projet financés au titre du protocole de préfiguration NPNRU bénéficient du forfait ANRU.

Comme expliqué ci-dessus, le forfait ANRU fait l'objet d'un mode de financement particulier, qui se traduit comptablement comme suit sur les postes concernés :

Sites politique de la ville ANRU	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Métropole (en €)	Forfait ANRU	Forfait ANRU mobilisé (1/3 poste directeur de projet) (en €)	Montant ANRU (en €) à valoriser par Communes pour postes villes	Solde net de la part Commune (en €) pour financement directeur de projet
				Direction de projet (en €)			
*Bron Parilly	directrice de projet	67 250	22 417	34 529	22 417	12 112	10 305
*Bron Terraillon	directrice de projet	75 877	25 293	28 767	25 293	3 474	21 818
*Saint Fons	directeur de projet	71 365	23 789	38 333	23 789	14 544	9 243
*Saint Priest centre	directeur de projet	69 637	23 213	38 333	23 213	15 120	8 091
*Vaulx en Velin	directrice de projet	79 595	26 532	38 333	26 532	11 801	14 730
*Vénissieux	directeur de projet	92 273	30 758	38 333	30 758	7 575	23 182
*Rillieux la Pape	directrice de projet	70 180	23 394	38 333	23 394	14 939	8 453
*Lyon 8°	directrice Mission Entrée Est	94 490	31 497	38 333	31 497	6 836	24 660
*Lyon 9°	directeur GPV Duchère	84 825	28 275	38 333	28 275	0	28 275
*Lyon 9°	directeur adjoint GPV Duchère	74 622	32 282	0	10 058	0	32 282
*Villeurbanne	directrice adjointe	45 939	7 606	38 333	23 020	15 313	0
Sous total ANRU		826 053	275 055	369 960	268 245	101 715	181 039

Remarques liées au tableau :

- Bron Terraillon : poste financé dans le cadre de l'ANRU 1 jusqu'au 30 juin 2017 et de manière anticipée pour le 2° semestre 2017.

- Bron Parilly : la directrice de projet étant à 90 %, le forfait ANRU mobilisé est de 34 529 €

- Lyon 9°: le forfait ANRU mobilisé est de 38 333 € et permet de financer les postes suivants :

- . 1/3 du poste de directeur de projet Métropole, soit un montant de 28 275 €,
- . 13 % du poste de directeur adjoint Métropole, soit un montant de 10 058 €.

- Villeurbanne : le forfait ANRU mobilisé est de 38 333 € et permet de financer les postes suivants :

- . 1/3 du poste de directeur de projet Métropole, soit un montant de 15 313 €,
- . il vient également en déduction de la part de la Commune à hauteur de 15 313 €,
- . le reliquat de 7 707 € est imputé sur la part Métropole du poste de directeur de projet (voir supra).

Autres sites politique de la ville	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Métropole (en €)	Etat CGET (en €)	Commune (en €)
Meyzieu	directrice de projet	51 829	25 915	0	25 914
Saint Priest Bel Air	directeur de projet	68 553	34 276	0	34 277
Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	directrice de projet	62 130	28 635	7 400	26 095
Oullins	directrice de projet	57 676	28 838	0	28 838
Pierre Bénite	directrice de projet	42 815	21 408	0	21 407
Lyon 1er, 3° et 7°	directrice mission quartiers anciens	82 012	41 006	0	41 006
Sous total - hors ANRU		365 015	180 078	7 400	177 537

b) - Les postes de directeurs de projet et membres des équipes projet politique de la ville sous maîtrise d'ouvrage des Communes

Le financement des équipes projet se fait sur le principe général de co-financement précisé plus haut. Un montage particulier est cependant appliqué pour les équipes des sites en renouvellement urbain concernées par les forfaits ANRU. La participation ANRU pour les équipes portées par les Communes se décline en 2 volets :

- 8 forfaits ANRU de collaborateurs à la direction de projet pour les 4 grands projets de ville de Lyon 9° - La Duchère, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin - Grande Ile, et pour les Communes regroupant 2 sites : Saint Fons - Arsenal-Carnot-Parmentier et Vénissieux - Minguettes-Clochettes, Villeurbanne - Buers - Saint Jean, Lyon 8° - Mermoz-Langlet Santy,

- les reliquats des forfaits ANRU direction de projet, perçus par la Métropole et valorisés dans les plans de financements des équipes portées par les Communes.

Sur l'année 2017, les 8 forfaits ANRU mobilisés par les Communes se déclinent de la manière suivante :

- pour le 1er semestre 2017, les 8 forfaits ANRU mobilisés par les Communes pour les postes de collaborateurs à la direction de projet, sont attachés au protocole de préfiguration.

- pour le 2° semestre 2017, période qui n'est plus couverte par le protocole de préfiguration NPNRU, le comité d'engagement de l'ANRU (CE ANRU) de juin 2017 a donné un avis favorable à l'attribution de ces forfaits en anticipation des conventions de sites et sous réserve de leur approbation par le CE de l'ANRU.

Par commune, est détaillée pour l'année 2017, dans les tableaux suivants, la liste des postes et des actions concernés :

Membres des équipes projets portés par les Communes - Année 2017							
Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Bron	agent de développement social Parilly	55 000	34	18 500	0	36 500	0
	Secrétaire équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) Parilly	29 000	50	14 500	0	14 500	0
	agent de développement GSUP Parilly	32 000	31	9 944	12 112	9 944	0
	agent de développement habitat Terrailon	54 700	33	18 233	18 233	18 234	0
	agent de développement social Terrailon	54 200	33	18 117	11 946	24 137	0
	chargé de GSUP Terrailon	37 500	33	12 500	12 500	12 500	0
	secrétaire EMOUS Terrailon	31 500	50	15 750	0	15 750	0
	<i>Sous-total</i>	<i>293 900</i>	<i>37</i>	<i>107 544</i>	<i>54 791</i>	<i>131 565</i>	<i>0</i>
Feyzin	directeur de projet cadre de vie - habitat	44 473	33	14 676	0	29 797	0
	agent de développement GSUP	11 512	33	3 799	0	7 713	0
	<i>Sous-total</i>	<i>55 985</i>	<i>33</i>	<i>18 475</i>	<i>0</i>	<i>37 510</i>	<i>0</i>

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Grand Parc Miribel Jonage	directeur du développement	17 600	30	5 280	5 197	0	7 123
	agent de développement	49 488	30	14 720	13 113	0	21 655
	<i>Sous-total</i>	<i>67 088</i>	<i>30</i>	<i>20 000</i>	<i>18 310</i>	<i>0</i>	<i>28 778</i>
Mezzieu	communication concertation	3 000	50	1 500	0	1 500	0
	<i>Sous-total</i>	<i>3 000</i>	<i>50</i>	<i>1 500</i>	<i>0</i>	<i>1 500</i>	<i>0</i>
Saint Fons	secrétaire assistante	37 090	33	12 425	12 240	12 425	0
	agent de développement	45 633	33	15 211	10 911	19 511	0
	chargé de mission développement social	48 223	33	16 074	15 400	16 749	0
	chargé de mission habitat	27 712	34	9 284	9 144	9 284	0
	chargé de mission renouvellement urbain	42 171	33	14 127	13 917	14 127	0
	communication concertation	32 000	33	10 710	10 580	10 710	0
	<i>Sous-total</i>	<i>232 829</i>	<i>33</i>	<i>77 831</i>	<i>72 192</i>	<i>82 806</i>	<i>0</i>

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Saint Priest	chargé de GSUP centre-ville	39 621	31	12 250	15 120	12 251	0
	communication ORU (protocole)	70 000	0	0	35 000	35 000	0
	poste ADT Centre-ville	20 450	18	3 681	0	16 769	0
	chargé de mission GSUP Bel air	20 450	34	6 953	6 135	7 362	
	communication Mansart-Farrère	18 000	33	6 000		6 000	6 000
	<i>Sous-total</i>	<i>168 521</i>	<i>17</i>	<i>28 884</i>	<i>56 255</i>	<i>77 382</i>	<i>6 000</i>
Vaulx en Velin	chargé de mission volet urbain	45 960	33	15 167	10 555	20 238	0
	chargé de mission volet habitat/GUSP	52 720	33	17 398	10 555	24 767	0
	chargé de communication concertation	49 870	33	16 457	10 555	22 858	0
	chargé de communication de proximité	47 544	33	15 690	10 555	21 299	0
	chargé de développement éducation culture campus	51 396	33	16 961	10 555	23 880	0
	chargé de développement citoyenneté, LCD, accès au droit	58 295	33	19 237	13 200	25 858	0
	chargé de développement ingénierie développement social	46 791	33	15 441	13 200	18 150	0
	chargé de mission économie-emploi	45 944	33	15 162	10 555	20 227	0

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
	agent de développement spécialisé/médiateur	33 313	33	10 993	0	22 320	0
	agent de développement spécialisé/médiateur	35 804	33	11 815	0	23 989	0
	agent de développement spécialisé/médiateur	32 492	33	10 722	0	21 770	0
	assistante du directeur	39 203	33	12 937	11 803	14 463	0
	communication GPV	90 000	33	29 700	20 000	40 300	0
	<i>Sous-total</i>	<i>629 332</i>	<i>33</i>	<i>207 680</i>	<i>121 533</i>	<i>300 119</i>	<i>0</i>
Vénissieux	agent de développement	61 960	36	22 350	12 300	27 310	0
	agent de développement	45 800	36	16 530	12 000	17 270	0
	agent de développement	50 600	36	18 260	12 300	20 040	0
	agent de développement	49 950	36	18 025	12 000	19 925	0
	directrice adjointe	56 200	36	20 275	16 900	19 025	0
	chargé de mission/ZFU	54 680	36	19 727		34 953	0
	<i>Sous-total</i>	<i>319 190</i>	<i>36</i>	<i>115 167</i>	<i>65 500</i>	<i>138 523</i>	<i>0</i>
Neuville sur Saône	agent de développement	36 587	38	13 903	12 000	10 684	0
	<i>Sous-total</i>	<i>36 587</i>	<i>38</i>	<i>13 903</i>	<i>12 000</i>	<i>10 684</i>	<i>0</i>
Oullins	secrétariat	22 500	50	11 250	0	11 250	0
	adjoint à la directrice de projet	51 500	33	17 170	17 170	17 160	0

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
	agent de développement territorial - renfort équipe suite congé maternité du directeur de projet (DP)	20 949	39	8 209	4 530	8 210	0
	<i>Sous-total</i>	<i>94 949</i>	<i>39</i>	<i>36 629</i>	<i>21 700</i>	<i>36 620</i>	<i>0</i>
Grigny	directeur de projet	68 147	38	25 895	10 000	32 252	0
	<i>Sous-total</i>	<i>68 147</i>	<i>38</i>	<i>25 895</i>	<i>10 000</i>	<i>32 252</i>	<i>0</i>
Saint Genis Laval	directeur de projet	39 880	33	13 293	13 250	13 337	0
	assistante administrative et comptable	10 984	25	2 746	0	8 238	0
	<i>Sous-total</i>	<i>50 864</i>	<i>32</i>	<i>16 039</i>	<i>13 250</i>	<i>21 575</i>	<i>0</i>
Givors	directeur projet RU	36 533	50	18 266	0	18 267	0
	directeur de projet adjoint CLA	60 164	47	28 277	0	31 887	0
	chargé de mission territorial	46 368	27	12 519	0	33 849	0
	secrétariat	8 203	50	4 101	0	4 102	0
	assistante comptable et administrative	33 570	15	5 035	0	28 535	0
	chargé de mission territorial	40 911	28	11 456	18 000	11 455	0
	<i>Sous-total</i>	<i>225 749</i>	<i>35</i>	<i>79 654</i>	<i>18 000</i>	<i>128 095</i>	<i>0</i>
Pierre Bénite	agent développement habitat et GSUP	34 872	50	17 436	0	17 436	0
	<i>Sous-total</i>	<i>34 872</i>	<i>50</i>	<i>17 436</i>	<i>0</i>	<i>17 436</i>	<i>0</i>
Caluire et Cuire	directeur de projet	63 900	30	19 170		44 730	0
	<i>Sous-total</i>	<i>63 900</i>	<i>30</i>	<i>19 170</i>	<i>0</i>	<i>44 730</i>	<i>0</i>

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Rillieux la Pape	chargé de mission ZFU	45 064	25	11 266		33 798	0
	chargé de mission emploi insertion	45 503	13	5 915	14 140	25 448	0
	assistante administrative et financière	48 035	50	24 017	0	24 018	0
	secrétaire	33 483	50	16 741	0	16 742	0
	agent développement éco	40 746	50	20 373	0	20 373	0
	agent développement est	37 738	33	12 454	8 900	16 384	0
	agent développement ouest	50 585	34	17 199	16 491	16 895	0
	directeur adjoint	48 345	33	15 954	15 975	16 416	0
	mobilisation des habitants	7 500	33	2 500	0	5 000	0
	<i>Sous total</i>	<i>356 999</i>	<i>35</i>	<i>126 419</i>	<i>55 506</i>	<i>175 074</i>	<i>0</i>
Fontaines sur Saône	agent de développement	36 964	42	15 525	0	21 439	0
	<i>Sous total</i>	<i>36 964</i>	<i>42</i>	<i>15 525</i>	<i>0</i>	<i>21 439</i>	<i>0</i>
Ecully	directeur de projet	56 000	18	10 000	0	46 000	0
	<i>Sous total</i>	<i>56 000</i>	<i>18</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>46 000</i>	<i>0</i>
La Mulatière	directeur de projet	58 627	43	25 500	0	33 127	0
	<i>Sous total</i>	<i>58 627</i>	<i>43</i>	<i>25 500</i>	<i>0</i>	<i>33 127</i>	<i>0</i>

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Lyon	chargé de mission territorial Lyon 1er	39 000	50	19 500	0	19 500	0
	chargé de mission territorial Lyon 1er	60 500	42	25 410	7000	28 090	0
	chargé de mission territorial Lyon 1er	40 000	50	20 000	0	20 000	0
	chargé de mission territorial Lyon 3°	41 300	50	20 650	0	20 650	0
	chargé de mission DSL	42 800	33	14 266	0	28 534	0
	chef de projet territorial Lyon 7°	63 000	40	25 200	9000	28 800	0
	chargé de communication Lyon 7°	54 200	50	27 100	0	27 100	0
	chargé de mission économique Lyon 8°	64 000	40	25 581	12 838	25 581	0
	chargé de mission habitat GSUP Lyon 8°	58 000	39	22 585	12 830	22 585	0
	chargé de mission territorial Lyon 8°	40 000	50	20 000	0	20 000	0
	chargé de mission territorial Lyon 8°	40 500	41	16 750	7000	16 750	0
	chargé de mission communication Lyon 8°	52 200	38	19 685	12 830	19 685	0
	chargé de mission économique Lyon 9°	50 000	42	21 042	7 916	21 042	0
	chargé de mission territorial Lyon 9°	48 900	50	24 450	0	24 450	0
	chargé de mission habitat Lyon 9°	68 000	44	30 042	7 916	30 042	0
	chargé de mission territorial Lyon 9°	56 000	43	24 041	7 917	24 042	0

Communes	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Lyon	responsable de la communication Lyon 9°	52 000	42	22 041	7 917	22 042	0
	chargé de communication Lyon 9°	40 500	39	15 750	9000	15 750	0
	enquêtes écoute habitants	23 000	43	9 890		13 110	0
	concertation et communication entrée Est	60 000	25	15 000	30 000	15 000	0
	évaluation CLA	88 000	42	36 960		51 040	0
	<i>Sous-total</i>	<i>1 081 900</i>	<i>42</i>	<i>455 943</i>	<i>132 164</i>	<i>493 793</i>	<i>0</i>
Villeurbanne	directrice de projet	81 000	45	36 058	24 300	20 642	0
	agent de développement territorial - quartiers Saint Jean-Monod	60 000	37	22 403	15 193	22 404	0
	agent de développement territorial - quartier Buers	54 100	36	19 453	15 193	19 454	0
	agent de développement territorial - quartier du Tonkin	53 400	50	26 700	0	26 700	0
	agent de développement territorial - quartier des Brosses	72 300	50	36 150	0	36 150	0
	<i>Sous-total</i>	<i>320 800</i>	<i>44</i>	<i>140 764</i>	<i>54 686</i>	<i>125 350</i>	<i>0</i>

Le poste porté par l'association ALLIES PLIE est un poste de chargé de mission zone franches urbaines (ZFU) sur Lyon 9°. Le coût du poste et le plan de financement sont les suivants :

	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Association ALLIES PLIE	chargé de mission ZFU Lyon 9°	39 645	30	11 894	9 000	11 376	7 375
	Total	39 645	30	11 894	9 000	11 376	7 375

La mission de coopération culturelle métropolitaine est portée par la Ville de Lyon pour le compte de la Métropole. Le coût du poste et le plan de financement sont les suivants :

	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat CGET, ANRU (en €)	Commune (en €)	Autres financeurs (en €)
Ville de Lyon	mission de coopération culturelle métropolitaine	15 000	100	15 000	0	0	0

Politique de la ville	Postes financés	Coût estimé 2017 (en €)	Taux Métropole (en %)	Métropole (en €)	Etat (CGET), ANRU (en €)	Communes (en €)	Autres financeurs (en €)
Total	équipes projets	4 310 848	36	1 586 852	714 887	1 966 956	42 153

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

I - Pour les postes de directeurs de projet portés par la Métropole :

1° - Approuve :

a) - le montant prévisionnel maximum 2017 des postes de directeurs de projet portés par la Métropole de Lyon à hauteur de 1 191 068 €, cofinancés de la manière suivante :

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), pour un montant de 369 960 €,
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), pour un montant de 7 400 €,
- Communes concernées, pour un montant total de 358 576 €,

b) - les conventions financières à conclure avec l'ensemble des Communes et entités concernées.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les conventions financières à conclure avec l'ensemble des Communes et des entités concernées.

3° - Autorise monsieur le Président à solliciter, auprès de l'ANRU, du CGET et des Communes, les subventions au taux maximum pour le financement des directeurs de projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon pour les montants suivants :

- Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) :	369 960 €
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) :	7 400 €
- Bron :	32 123 €
- Meyzieu :	25 914 €
- Saint Fons :	9 243 €
- Saint Priest :	42 368 €
- Vaulx en Velin :	14 730 €
- Vénissieux :	23 182 €
- Oullins :	28 838 €
- Pierre Bénite :	21 407 €
- Rillieux la Pape :	8 453 €
- Fontaine sur Saône :	13 048 €
- Neuville sur Saône :	13 047 €
- Lyon :	126 223 €

4° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - comptes 6419 - fonction 52 - opération n° 0P17O5469.

II - Pour les postes des équipes projet portés par les Communes, l'association ALLIES PLIE et les actions d'évaluation, de communication et de concertation :

1° - Approuve :

a) - le montant prévisionnel maximum 2017 des postes des équipes projet politique de la ville, des actions d'évaluation, de communication et de concertation gérées par les Communes, et l'association ALLIES PLIE à hauteur de 4 310 848 €, cofinancés de la manière suivante :

- Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour un montant de 714 887 €

- Communes concernées pour un montant de 1 966 956 €

b) - les conventions financières à conclure avec l'ensemble des Communes et entités concernées.

2° - Autorise le Président à signer les conventions financières à conclure avec l'ensemble des Communes et des entités concernées.

3° - Décide le remboursement aux Communes, l'association ALLIES PLIE et le Grand parc Miribel Jonage, pour un montant prévisionnel global maximum de 1 586 852 €, réparti de la manière suivante :

- Bron	107 544 €
- Feyzin	18 475 €
- Grand parc Miribel	20 000 €
- Meyzieu	1 500 €
- Saint Fons	77 831 €
- Saint Priest	28 884 €
- Vaulx en Velin	207 680 €
- Vénissieux	115 167 €
- Oullins	36 629 €
- Grigny	25 895 €
- Saint Genis Laval	16 039 €
- La Mulatière	25 500 €
- Givors	79 654 €
- Pierre Bénite	17 436 €
- Caluire et Cuire	19 170 €
- Rillieux la Pape	126 419 €
- Ecully	10 000 €

- Fontaines sur Saône	15 525 €
- Neuville sur Saône	13 903 €
- Lyon	470 943 €
- Villeurbanne	140 764 €
- Association ALLIES PLIE	11 894 €

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - comptes 62875 - fonction 52 - opération n° OP17O5469.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.